

Garantie logement

« nouveaux embauchés en Île-de-France »



Démarche UNSA payante !

Depuis des années, l'**UNSA-Ferroviaire** interpelle la Direction SNCF sur la nécessité de prendre des mesures fortes quant au logement des agents SNCF, notamment en Île-de-France où la pression immobilière est très forte. Une démarche contribuant également à la fidélisation des salariés SNCF, dans un contexte d'ouverture à la concurrence et de turn-over de plus en plus élevé, comme en atteste chaque année le bilan social du GPF.

L'Entreprise vient de répondre en partie à nos demandes, par plusieurs annonces :

- Tout nouvel agent recruté en Île-de-France bénéficiera désormais d'une solution de logement dans les quatre mois suivant son embauche et dans un rayon de 20 km maximum autour de son lieu de travail ;
- De nouveaux programmes de logements seront livrés en 2019 pour tous les agents (Paris et province) ;
- Le site e-logement SNCF sera remanié et amélioré, au bénéfice de tous les agents ;
- Les Cadres seront accompagnés dans leurs démarches sur le sujet.

L'**UNSA-Ferroviaire** prend acte qu'une partie de ses préconisations sont désormais intégrées dans la démarche de la SNCF en faveur du logement des salariés.

L'**UNSA-Ferroviaire** revendique toujours un plafonnement des loyers par catégorie et demande un moratoire sur la hausse des prix des loyers, pour les locataires plus anciens.

**SUIVEZ-
NOUS...**



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65

E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



autonome
positif
efficace

